

(N° 50.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 19 FÉVRIER 1869.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1869.

(Voir les Nos 102 et 179 de la Chambre des Représentants, session 1867-1868,
et le n° 18 du Sénat, session 1868-1869.)

Présents : MM. LONHIENNE, Président; le Baron d'ANETHAN, De BAST, le
Comte DE ROBIANO, DOLEZ, PIRMEZ et BARBANSON, Rapporteur.

MESSIEURS,

D'après le Projet adopté par la Chambre des Représentants, le Budget du
Ministère de la Justice, exercice de 1869, s'élève à 15,519,648 fr. C'est, avec
une augmentation de 18,500 fr. qui a été justifiée, le chiffre du Budget de
l'exercice antérieur.

La Commission de la Justice a examiné le Projet. Les divers chapitres qui
le composent, n'ont donné lieu à aucune observation.

L'ensemble mis aux voix a été adopté par quatre voix contre trois.

La Commission a l'honneur de proposer au Sénat l'adoption du Budget.

Le Président,
LONHIENNE.

Le Rapporteur,
BARBANSON.